



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Question orale

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : A-HOU-019

Déposé le : 26.09.17

Scanné le : _____

Art. 112 LGC Les questions orales, déposées le premier mardi de chaque mois et traitées le mardi suivant devant le GC, portent sur un sujet d'actualité et sur une compétence propre ou déléguée du CE. Elles ne comportent **qu'une seule et unique question**, rédigée de manière **succincte**, et ne dépassent pas 1'000 signes typographiques. Elles ne sont pas développées et peuvent être proposées par un député, un groupe politique ou une commission. Les titres des questions orales sont transmis, pour information, à tous les membres du GC. Lors de leur traitement, les questions orales ne donnent pas lieu à débat.

A la suite de la réponse apportée par le CE, l'auteur de la question est autorisé à formuler une brève question complémentaire, à laquelle le CE, dans la mesure du possible, répond immédiatement.

Titre de la question orale

Le Conseil d'Etat cautionne une exploitation éhontée des salariés du secteur agricole !

Question posée

Le Conseil d'Etat, dans un récent arrêté, a fixé à 3 420 francs brut le salaire minimum dans le Contrat-type de travail pour l'agriculture. Cette rémunération est extrêmement faible, surtout quand on sait que la durée hebdomadaire de travail en moyenne sur l'année dépasse les 50 heures. Le salaire horaire avoisine donc les 16 francs brut de l'heure, pour un travail souvent harassant. D'où ma question : en refusant de revaloriser de manière plus substantielle le salaire minimum pour les travailleurs agricoles dans le Contrat-type, le Conseil d'Etat à majorité de gauche ne cautionne-t-il pas des situations de surexploitation indignes de la Suisse du 21^e siècle ?

Nom et prénom de l'auteur :

Buclin Hadrien

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature :

Signature(s) :